



FLORENTAISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Communiqué de presse

Saint-Mars-du-Désert, le 22 mars 2023



FLORENTAISE, le pionnier des terreaux bas carbone, lance son introduction en Bourse sur le marché Euronext Growth® Paris

- Augmentation de capital d'un montant d'environ 28 M€ pouvant être porté à environ 32,2 M€ en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension et à 37 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
- 12 M€ d'engagement de souscription, par voie de compensation de créances, de la part de Floreasy, holding de contrôle de la Société contrôlée par Jean-Pascal Chupin
- Période de souscription du 22 mars 2023 au 4 avril 2023 pour l'Offre à Prix Ouvert (à 17h00 aux guichets et à 20h00 par Internet) et jusqu'au 5 avril 2023 (à 12h00 pour le Placement Global)
- Fourchette indicative du prix de l'Offre comprise entre 9,44 € et 12,76 € par action
- Eligible aux PEA et au PEA-ETI¹

Florentaise, le pionnier des terreaux bas carbone, annonce le lancement de son Introduction en Bourse en vue de l'admission aux négociations de ses actions sur le marché Euronext Growth® Paris (Code ISIN : FR001400GO75, code mnémonique : ALFLO).

L'Autorité des marchés financiers (AMF) a approuvé en date du 21 mars 2023 le prospectus sous le numéro 23-078, composé du Document d'Enregistrement, approuvé en date du 3 mars 2023 sous le numéro I.23-006, d'une Note d'Opération et d'un résumé du Prospectus (inclus dans la Note d'Opération et reproduit en annexe du présent communiqué).

Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en Bourse de Florentaise sur :

<https://investir.florentaise.fr/>

¹ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Les terreaux FLORENTAISE favorisent la préservation des tourbières, Un enjeu écologique majeur pour lutter contre le réchauffement climatique

Les tourbières sont des zones humides qui représentent 3% de la surface du globe mais qui renferment à elles seules 33% du CO₂ terrestre et hébergent 50% de la biodiversité. Près de la moitié des tourbières sont aujourd'hui sévèrement abîmées en raison de leur surexploitation².

« Lutter contre l'exploitation et l'assèchement des tourbières constitue l'une des manières les plus efficaces d'éliminer le carbone de l'atmosphère, contribuant ainsi à freiner le réchauffement climatique ». (GIEC - Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, juillet 2022).

Aujourd'hui la grande majorité des terreaux vendus aux particuliers et aux professionnels (horticulteurs, pépiniéristes) incluent encore de la tourbe alors que le marché des terreaux est appelé à s'étendre massivement sous l'impulsion de la végétalisation des villes et du développement des cultures hors sol. Ce marché représentait, en 2017, 112 millions de m³ dans le monde pour un volume d'affaires estimé à 6,7 milliards d'euros. Il devrait être multiplié par plus de 4 pour atteindre 28,3 milliards d'euros à l'horizon 2050³. Pour accompagner cette évolution rapide tout en préservant les tourbières, des solutions écologiques alternatives aux terreaux à base de tourbe sont nécessaires rapidement.

Florentaise dispose justement de solutions propriétaires pour réduire l'exploitation intensive des tourbières et l'émission massive de gaz à effet de serre associée. Hortifibre® et Turbofibre®, fibres de bois Florentaise brevetées et élaborées respectivement à base de plaquettes et d'écorces de bois, constituent des alternatives éprouvées à la tourbe. Ces deux produits éco-responsables ont une empreinte carbone 20 à 50 fois moins importante que les tourbes qu'ils remplacent dans les terreaux⁴. La montée en puissance de ces deux produits permettra de relayer l'arrêt programmé fin 2026 de l'exploitation par Florentaise de la dernière tourbière autorisée en France (Baupte, Manche).

Le Groupe rappelle que la tourbe représente déjà une proportion mineure dans ses approvisionnements avec seulement 23% des matières utilisées pour produire des terreaux. Ainsi, au 30 juin 2022, 77% des matières premières utilisées pour la production des terreaux ne contenaient pas de tourbe. L'objectif du Groupe est de continuer à diminuer, progressivement au fil des ans, la proportion de tourbe dans les matières premières utilisées pour la production de ses terreaux afin d'être en mesure *in fine* de ne plus avoir recours à la tourbe⁵.

² https://www.lemonde.fr/planete/article/2013/01/04/les-tourbieres-se-transforment-en-emetteurs-de-co2_1812895_3244.html

³ Données calculées sur la base des données du secteur Professionnel de l'étude Wageningen University & Research / Business Unit Greenhouse Horticulture (2017). Hypothèses Société : i) les volumes segment Professionnel représentent 60 % des volumes globaux et ii) prix du m³ de terreaux : 60 € environ aujourd'hui (selon l'AFAIA, le prix du m³ était de 67,50 € en moyenne en 2021) / moyenne professionnels et particuliers)

⁴ Les calculs ont été réalisés par la Société selon le référentiel « Base Carbone® » administré par l'ADEME

⁵ Cela dépendra des conditions de marché, notamment de la volonté des clients d'utiliser un terreau sans tourbe, et de la réglementation applicable



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Florentaise, leader français des terreaux et supports de culture éco-innovants

Créée en 1973, Florentaise est détenue par un actionnariat 100% familial. **Le Groupe emploie 245 collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires pro forma de 57,5 millions d'euros au 30 juin 2022.** Aujourd'hui, plus de 600 références en marque propre ou marques de distributeurs sont disponibles au sein des plus grandes enseignes telles que Truffaut, Botanic, Aldi, LIDL ou Intermarché, permettant à Florentaise de vendre en France près d'un sac de terreau sur cinq auprès du Grand public et de couvrir 12% du marché des professionnels. Son développement à succès en France a permis au Groupe d'étendre son rayonnement hors de ses frontières à travers une présence dans 6 autres pays (Angleterre, Pays-Bas, Inde, Chine, Estonie et prochainement aux États-Unis).

Depuis la création du Groupe, les innovations et les investissements en R&D sont guidés par un engagement fort en matière d'écologie. Cette éco-conscience s'est traduite par la mise en place d'un bilan carbone dès 2009. Depuis cette date, **le Groupe a réduit de plus de 30% le bilan carbone moyen des terreaux livrés** (par mètre cube), notamment avec une réduction de l'impact transport de chaque mètre cube livré à hauteur de 47% grâce au déploiement d'une stratégie multisite (9 sites en France) réduisant les kilomètres parcourus par les matières premières et produits finis. Aujourd'hui, 65% des entrants utilisées par le Groupe sont sourcés en France à moins de 200 km des sites de production.

10% des matières premières sont sourcées dans un rayon moyen supérieur à 200 km en France et le solde (soit 25%) des matières premières représentent principalement de la tourbe importée des pays baltes.

Hortifibre® et Turbofibre®, alternatives innovantes à la tourbe pour des nouveaux terreaux bas carbone

Forte de 13 brevets internationaux et d'un centre de R&D regroupant plus d'une dizaine d'experts, Florentaise est aujourd'hui un acteur innovant de la filière horticole avec plus de 250 formules testées chaque année et un positionnement de pionnier dans les terreaux bas carbone. Son avance en matière d'innovation et d'environnement a permis au Groupe de commercialiser ses fibres de bois brevetées Hortifibre® (dès les années 2000) et Turbofibre® (à compter de 2015). **Porosité, drainage, aération et capacité de rétention en eau, les performances agronomiques sont au rendez-vous, rendant possible dès à présent de se passer de la tourbe.**

C'est sur le volet environnemental que l'utilisation des solutions Hortifibre® et Turbofibre® fait la différence, matérialisant **une réduction des émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble du cycle de vie du produit, de l'ordre de 20 à 50 fois par rapport à la tourbe.**

Cette offre éco-innovante est aujourd'hui compétitive : à performances agronomiques égales, un mix équilibré des solutions Florentaise est 17% moins cher qu'un mix à base de tourbe.



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Ligne de production dite « Bivis », un outil industriel éprouvé permettant de produire les fibres de bois Florentaise.

Le procédé de fabrication des fibres de bois Hortifibre® et Turbofibre®, sur lequel repose l'atteinte des performances de ces produits pour remplacer la tourbe, est unique et protégé par des brevets Florentaise. Ces fibres sont produites selon un procédé spécifique avec une ligne de production dite « Bivis » reposant sur l'extrusion et le défilage thermomécanique d'écorces ou de plaquettes de bois en ingrédients de haute qualité issue de l'économie circulaire, les déchets de scieries (plaquettes de bois, écorces) utilisés étant collectés auprès de scieries locales dont certaines qui s'approvisionnent essentiellement dans des forêts certifiées PEFC⁶. Les avantages clés de ce procédé sont l'hygiénisation totale des matières sortantes tout en contrôlant la granulométrie. Ces fibres de bois peuvent ensuite être soit incorporées dans les terreaux finis vendus aux consommateurs finaux en France, soit vendues à d'autres fabricants de terreaux pour une distribution hors de France.

Dans ce cadre, Florentaise a acquis, auprès d'un fabricant partenaire, plusieurs Bivis en propre qu'elle utilise sur ses sites en France pour fabriquer des terreaux tout en louant, en parallèle, d'autres machines Bivis à d'autres fabricants de terreaux selon un modèle économique qui a récemment évolué vers un loyer à l'heure et un contrat de maintenance (contrat de location sur une période de 5 ans renouvelable).

Depuis 2006, Florentaise reconduit avec le fabricant partenaire un droit d'utilisation et de distribution exclusif de la Bivis à des fins horticoles qui s'est étendu à l'échelle mondiale en 2021. Ainsi, dans le cadre de cet accord d'exclusivité reconductible, aucun acteur ne peut développer et vendre les mêmes machines à travers le monde sans risquer une violation de propriété intellectuelle tant sur la machine industrielle en elle-même que sur les fibres de bois sortantes. En effet, les produits obtenus, Hortifibre® et Turbofibre®, sont protégés par des brevets Florentaise.

Vente de terreaux en France : renforcement de ses positions

En France, le Groupe dispose déjà d'une position de leader tant auprès des consommateurs finaux, représentant 1 sac sur 5 vendus en France (61% du chiffre d'affaires du Groupe) que des professionnels comme les horticulteurs, paysagers ou pépiniéristes (39% des ventes).

Auprès du Grand Public, l'essor récent et persistant du jardinage devrait permettre au Groupe de conforter ses positions auprès des clients existants à la recherche de produits responsables et aussi de conquérir de nouvelles enseignes à la recherche de valeur ajoutée pour les consommateurs. Pour rappel, le Groupe compte déjà parmi ses clients des enseignes de premier plan telles que Truffaut, Botanic, Mr. Bricolage, Super U, Casino, Intermarché, Lidl et Aldi.

Sur le marché des professionnels, les ventes seront portées par le développement des cultures hors-sol et la végétalisation des villes.

⁶ PEFC est le Programme for the Endorsement of Forest Certification, une alliance mondiale regroupant plus de 80 intervenants dans la gestion et préservation des forêts nationales



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Vente de terreaux en Chine : poursuite de l'accélération

Présent depuis 2016 en Chine, le Groupe a très tôt visualisé le potentiel de ce marché favorisant désormais la culture hors sol au détriment de l'exploitation des tourbières. La protection des zones humides constitue en effet un objectif prioritaire de l'ambitieux plan vert chinois visant à atteindre le pic des émissions en 2030 et « le zéro émission nette » en 2060. Ces engagements nécessitent des investissements globaux évalués entre 14 000 et 17 000 milliards de dollars par la Banque Mondiale.

Sur ce marché, la stratégie de développement de Florentaise consiste à dupliquer le modèle français en se basant sur des partenariats locaux. **Florentaise dispose déjà de deux usines**, l'une implantée en 2016 à Jiangsu et la seconde dans le Guangdong depuis 2021. **Ces unités ont déjà généré plus de 11 millions d'euros de chiffre d'affaires sur l'exercice 2022⁷**, dont 50% sont intégrés dans les comptes pro forma de Florentaise au 30 juin 2022. **Avec une croissance de plus de 85% par an depuis 2020**, le Groupe entend renforcer son empreinte en Chine avec l'installation de **trois nouvelles unités de production prévues en 2023, 2024 puis 2025** dans des régions où elle n'est encore pas présente.

Bivis : déploiement du modèle locatif auprès des producteurs internationaux de terreaux

En complément de la vente de terreaux en France et en Chine qui s'adresse au Grand Public et aux professionnels, Florentaise a développé un modèle de location de lignes de production Bivis pour les fabricants de terreaux en Europe et potentiellement aux Etats-Unis.

Cette offre consiste à proposer une solution clé en main reposant sur un modèle de loyers horaires assorti à un forfait de maintenance. L'absence de CAPEX initial pour installer la ligne de production, le pré-assemblage et le montage sur site de la Bivis ainsi que la maintenance assurée par Florentaise forment un ensemble de services répondant aux besoins des fabricants. A titre d'exemple, un fabricant de terreau de tout premier plan au Royaume-Uni loue déjà six Bivis et a déjà commandé sept autres Bivis en cours d'installation.

Ce modèle complémentaire à celui de l'activité de vente de terreaux devrait permettre au Groupe d'accélérer sa croissance. **Les revenus issus de cette activité devraient représenter 3,4 millions d'euros à fin juin 2024 et devraient peser 20% du chiffre d'affaires consolidé estimé à l'horizon 2027.**

Fin inéluctable de l'exploitation économique des tourbières : un cadre réglementaire déjà en vigueur dans certains pays

La signature d'un accord mondial historique pour la préservation de la biodiversité et des zones humides (incluant les tourbières) a été ratifié par 117 pays à l'occasion de la COP15 Biodiversité qui s'est tenue en décembre 2022⁸. **En Irlande où la tourbe est une ressource historique, son exploitation industrielle et**

⁷ Chiffre d'affaires combiné au 30 juin 2022

⁸ Montréal du 7 décembre au 19 décembre 2022



FLORENTAISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

commerciale est d'ores et déjà interdite depuis 2019. Cette première à l'échelle européenne devrait conduire à son interdiction totale à l'horizon 2050 sur tout le continent⁹.

Ces évolutions devraient guider l'évolution du marché des terreaux avec une bascule progressive vers l'utilisation d'autres matières premières que la tourbe. Ainsi, alors qu'en 2017 la part de la tourbe représentait près de 60% des terreaux professionnels, elle devrait représenter moins de 30 % en 2050 soit une division par 2¹⁰.

Grâce aux fonds levés dans le cadre de l'introduction en Bourse et à l'implantation de 3 nouvelles lignes Bivis en France d'ici fin 2024, il est vraisemblable que Florentaise soit en mesure de remplacer la totalité des tourbes dans ses terreaux d'ici 2030, sous réserve des conditions de marché, du rythme d'adoption des terreaux sans tourbe par les clients et de la réglementation applicable.

Une ambition : cap des 120 millions d'euros de chiffre d'affaires consolidé en 2027 avec un taux de marge d'exploitation de l'ordre de 20%

Cette ambition passe par la conquête et la prise de nouveaux marchés sur son activité historique de vente de terreaux en France et en Chine. En France, fort d'une gamme complète de substrats éco-innovants, le Groupe vise à renforcer ses positions avec la conquête de nouveaux clients et l'intensification des relations commerciales avec les clients existants. Le Groupe prévoit également une évolution du marché porteuse pour les terreaux bas carbone et les solutions de Florentaise. En Chine, la mise en service de trois nouveaux sites permettra au Groupe d'accélérer sa croissance sur une région contribuant fortement à l'accélération des ventes et à l'amélioration de sa rentabilité.

Florentaise intensifiera la promotion de son modèle locatif avec l'ambition d'étendre significativement le parc de Bivis en service au 30 juin 2027. A cette date, le Groupe vise un parc de 38 machines Bivis en fonctionnement. Pour rappel, 7 machines ont déjà été installées au 30 juin 2022 et 7 nouvelles devraient être en service au 30 juin 2023. Le « *pipe* » commercial de projets identifiés est de 15 machines correspondant à des revenus de 16,5 millions d'euros par an, dont 3 projets en discussions avancées en Europe et aux États-Unis pour des installations entre le 1^{er} juillet 2023 et le 30 juin 2024.

Ainsi, à l'horizon 2027, Florentaise envisage de réaliser un chiffre d'affaires consolidé de 120 millions d'euros (avec une répartition des ventes de 80% pour les terreaux et de 20% issus de la location des Bivis).

L'exécution de cette feuille de route devrait s'accompagner d'une amélioration de la rentabilité, portée par le déploiement du modèle Bivis offrant des marges plus élevées et le développement de l'activité Terreaux en Chine qui présente une structure de coût plus légère. La Société envisage de porter son résultat d'exploitation à plus de 20% du chiffre d'affaires consolidé en 2027.

⁹ Commission Européenne, Pacte Vert Européen « Priorités 2019-2024 »

¹⁰ Wageningen University & Research / Business Unit Greenhouse Horticulture (2017)



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Une introduction en Bourse sur Euronext Growth® Paris pour accompagner la stratégie de développement et le financement de la croissance

L'Offre et l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth® Paris ont pour objectif de permettre au Groupe de financer le développement de ses projets en cours, de financer son besoin en fonds de roulement et de soutenir sa stratégie de croissance.

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 26,2 millions d'euros sur la base d'un prix médian de la Fourchette Indicative dont :

- 12 millions d'euros seront souscrits par Floreasy par voie de compensation de créances certaines, liquides et exigibles détenues par Floreasy à l'égard de la Société résultant de crédit vendeurs consentis par Floreasy International Ltd au bénéfice de Florentaise dans le cadre des opérations de réorganisation de l'Activité Terreux réalisées le 31 décembre 2022 (et notamment de l'acquisition par la Société de 50% de Fulan 2 auprès de Floreasy International Ltd) pour un montant total de 31 302 k€, étant précisé que lesdits crédit-vendeurs portent intérêt au taux maximum fiscalement déductible en France et ont été transférés de Floreasy International Ltd à Floreasy par voie de cession de créances préalablement à la date d'approbation du Prospectus ;
- Un solde à souscrire en espèces à hauteur de 14,2 millions d'euros sur la base d'un prix médian de la Fourchette Indicative qui sera affecté comme suit :
 - Environ 32%, seront dédiés au financement du déploiement de nouvelles machines Bivis, dont 20% seront financés sur fonds propres et le solde par recours au crédit-bail ;
 - Environ 25% seront dédiés aux dépenses d'investissement sur l'activité Terreux principalement en France de façon à augmenter les capacités de production pour fournir les marchés européens et chinois, et dans une moindre mesure en Chine pour contribuer à l'installation des nouveaux sites à déployer ;
 - Environ 23% seront dédiés au remboursement d'une dette de comptes courants d'actionnaires envers Floreasy S.A.S ;
 - Environ 20% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel (en complément du renouvellement de ses lignes de crédit court terme) et à son augmentation liée à la croissance attendue de l'activité ;

Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, sur la base du prix égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative, les fonds levés (hors compensation de créances) seraient alloués à hauteur de 70% au remboursement d'une dette de comptes courants d'actionnaires envers Floreasy S.A.S. et 30% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel (en complément du renouvellement de ses lignes de crédit court terme) et à son augmentation liée à la croissance attendue de l'activité. Les autres axes stratégiques liés aux investissements seraient financés par un recours à l'endettement et une nouvelle levée de fonds pour compléter son besoin de financement et atteindre ses objectifs, après avoir démontré la pertinence de son modèle économique.



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Engagements de souscription

Il est rappelé que la holding familiale (Floreasy) s'est engagée à souscrire, sans limite de prix par rapport à la fourchette indicative du prix de l'Offre, un montant de 12 millions d'euros par voie de compensation de créances.

Eligibilité des titres aux PEA, PEA-PME

Florentaise confirme respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA « PME-ETI » précisés par les dispositions des articles L.221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. Les actions Florentaise peuvent ainsi pleinement être intégrées au sein des PEA et PEA « PME-ETI » et bénéficier de ses avantages fiscaux.

Un résumé du régime fiscal susceptible de s'appliquer est décrit dans la Note d'opération (se référer à la section 4.1.9). Les personnes concernées sont invitées à s'informer, auprès de leur conseiller fiscal habituel, de la fiscalité s'appliquant à leur cas particulier, notamment à raison de la souscription, de l'acquisition, de la détention.

Mise à disposition du Prospectus

Le Prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 21 mars 2023 sous le N° 23-078, composé du document d'enregistrement de Florentaise, approuvé par l'AMF en date du 3 mars 2023 sous le numéro I.23-006, de la Note d'Opération et du Résumé du Prospectus (compris dans la Note d'Opération) sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de la Société, au siège social de Florentaise (Le Grand Pâtis, 44850 Saint-Mars-du-Désert) ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<https://www.amf-france.org>) et de Florentaise (<https://investir.florentaise.fr>). Le document d'enregistrement contient une description détaillée de Florentaise, notamment de son activité, sa stratégie, sa situation financière, ainsi que des facteurs de risques correspondants.

Facteurs de risques

L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes. L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés au chapitre 3 du Document d'Enregistrement ainsi qu'au chapitre 3 de la Note d'Opération.



Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Intermédiaires financiers



Coordinateur Global, Chef de File et
Teneur de Livre Associé
Listing Sponsor



GRUPE SOCIETE GENERALE

Coordinateur Global, Chef de File
et Teneur de Livre Associé



Conseil juridique de
l'émetteur et du
syndicat bancaire

In Extenso

Commissaire aux
Comptes



Commissaire aux
Comptes

ACTIFIN.

Communication Financière

**Retrouvez toute l'information relative au projet d'introduction en
Bourse de Florentaise sur :**

<https://investir.florentaise.fr/>

Nous sommes également disponibles par téléphone :

+33 (0) 7 57 81 50 60

ACTIFIN.

Contact Florentaise :
Investors@florentaise.com

Contact Investisseurs :
florentaise@actifin.fr

Contact Presse :
Ldaougabel@actifin.fr



FLORENTEISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

PRINCIPALES MODALITES DE L'OPERATION

CALENDRIER INDICATIF

21 mars 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF
22 mars 2023	Ouverture de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
4 avril 2023	Clôture de l'Offre à Prix Ouvert à 17h aux guichets et 20h via Internet
5 avril 2023	Clôture du Placement Global à 12h Communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre
11 avril 2023	Règlement-Livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
12 avril 2023	Début des négociations sur le marché Euronext Growth® Paris Début de la période de stabilisation éventuelle

CAPITAL SOCIAL AVANT L'OPERATION

635 680 euros, divisé en 6 356 800 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

CARACTERISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : Florentaise
- Code mnémorique : ALFLO
- Code ISIN : FR001400GO75
- Marché de cotation : Euronext Growth® Paris
- Classification ICB : 55201015 - Fertilizers

Eligibilité¹¹ des titres aux PEA et PEA PME-ETI.

PRIX DE SOUSCRIPTION DES ACTIONS OFFERTES

Entre 9,44 euros et 12,76 euros par action offerte. Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du prix de l'offre qui pourra être fixé en dehors de cette fourchette indicative.

¹¹ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

NOMBRE D' ACTIONS OFFERTES

2 522 523 actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital à souscrire en numéraire, y compris par compensation de créances, par voie d'offre au public, pouvant être augmenté d'un nombre maximum de :

- 378 378 actions nouvelles complémentaires en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (les « Actions Nouvelles Complémentaires ») ;
- 435 135 actions nouvelles supplémentaires en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (les « Actions Nouvelles Supplémentaires »).

STRUCTURE DE L'OFFRE

Une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques étant précisé que :

- les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : fraction d'ordre A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) et fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions) ;
- les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres ne pourraient pas être entièrement satisfaits.

Un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement privé en France et un placement privé international dans certains pays (à l'exception, notamment, des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'OPO le permet, le nombre d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'OPO sera au moins égal à 10% du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation.

MONTANT BRUT DE L'OPÉRATION

- Environ 28 millions d'euros pour une souscription de l'augmentation de capital de 100%, sur la base du prix médian de l'offre soit 11,10 € par action (ramené à 17,9 millions d'euros en cas de limitation de l'opération à 75%)
- Environ 32,2 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension, sur la base du prix de l'offre de 11,10 € par action,
- Environ 37 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la clause d'extension et de l'option de surallocation, sur la base du prix de l'offre de 11,10 € par action



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

ENGAGEMENTS DE SOUSCRIPTION

Il est rappelé que la holding familiale (Floeasy) s'est engagée à souscrire, sans limite de prix par rapport à la fourchette indicative du prix de l'Offre, un montant de 12 millions d'euros par voie de compensation de créances.

ENGAGEMENTS D'ABSTENTION, DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours calendaires
- Engagement de conservation : 360 jours calendaires pour Floeasy (holding de contrôle de la Société contrôlée par Jean-Pascal Chupin)

DECLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Florentaise ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Florentaise. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Florentaise attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué. De plus, même si la situation financière de Florentaise, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans le présent communiqué, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Florentaise. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Florentaise ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable, notamment en application du règlement No 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

AVERTISSEMENT

Ce communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la société Florentaise dans un quelconque pays.



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »). L'approbation du prospectus par l'AMF ne constitue pas un avis favorable sur Florentaise.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les actions, ou toute autre titre, de la société Florentaise ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Florentaise n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis d'Amérique ni de faire une offre au public aux États-Unis d'Amérique.

S'agissant du Royaume-Uni, le communiqué s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué contient des indications sur les objectifs de Florentaise ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par Florentaise. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. Florentaise attire votre attention sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de Florentaise, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel Florentaise opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de Florentaise. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. Florentaise ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des États-Unis d'Amérique, de l'Australie, du Canada ou du Japon.



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Prospectus approuvé en date du 21 mars 2023 par l'AMF sous le numéro 23-078

Section 1 – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS

1.1	Identification des valeurs mobilières offertes Libellé pour les actions : Florentaise Code ISIN : FR001400GO75 Mnémonique : ALFLO
1.2	Identification de l'émetteur Florentaise SA (la « Société ») Siège social : Le Grand Pâtis, 44850 Saint-Mars-du-Désert Registre du commerce et des sociétés de Nantes, numéro d'identification 383 167 889 Contacts : Téléphone : +33 (0)2 40 77 44 44 Adresse électronique : info@florentaise.com Site internet : www.florentaise.fr/ Code LEI : 969500M6DQVQC0YD1T92
1.3	Identité et coordonnées de l'autorité compétente qui approuve le prospectus Autorité des marchés financiers (AMF) 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02
1.4	Date d'approbation du prospectus L'Autorité des marchés financiers a approuvé le prospectus le 21 mars 2023 sous le numéro 23-078 (le « Prospectus »).
1.5	Avertissements Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières concernées doit être fondée sur un examen de l'intégralité du Prospectus par l'investisseur. Le cas échéant, l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi. Si une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

Section 2 – INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR

2.1	<p>Emetteur des valeurs mobilières L'émetteur est la société Florentaise, société anonyme de droit français ayant son siège social situé Le Grand Pâtis, 44850 Saint-Mars-du-Désert. Son Président Directeur Général est Jean-Pascal Chupin et ses Directeurs Généraux Délégués sont Antoine Chupin et Chloé Chupin. Le droit applicable et le pays d'origine de l'émetteur sont respectivement le droit français et la France.</p> <p>Principales activités Florentaise est un acteur français qui conçoit, fabrique et commercialise des gammes complètes de terreaux, d'amendements et de paillages, aussi bien pour les clients professionnels que les particuliers. Ayant mis en œuvre très tôt une stratégie pour proposer des supports de culture « bas carbone » au marché, Florentaise est devenue pionnière des terreaux bas carbone grâce à des innovations propriétaires capables de remplacer la tourbe dans les terreaux pour des performances agronomiques similaires (porosité, disponibilité en eau, stabilité, etc.). Le modèle d'affaires de Florentaise repose sur (i) la vente directe de substrats ensachés et/ou de matières premières et (ii) un service de location de l'outil de production Bivis.</p> <p>Actionnariat à la date du Prospectus A la date d'approbation du Prospectus, le capital social de la Société est composé de 6.356.800 actions intégralement souscrites et entièrement libérées, réparties en 5.730.400 actions ordinaires et 626.400 actions de préférence de catégorie « P », étant précisé que ces actions de préférence seront automatiquement converties en actions ordinaires (selon un ratio de conversion de une pour une) à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris (les « Actions Existantes »). A la date d'approbation du Prospectus, un seul actionnaire détient plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société (un droit de vote étant attaché à chaque action ordinaire et à chaque action de préférence) :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Actionnaire</th> <th>Nombre d'actions ordinaires</th> <th>Nombre d'actions de préférence de catégorie « P »</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>% du capital et des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Floreasy ⁽¹⁾</td> <td>5.720.800</td> <td>626.400</td> <td>6.347.200</td> <td>99,85%</td> </tr> <tr> <td>Jean-Pascal Chupin</td> <td>7.200</td> <td>0</td> <td>7.200</td> <td>0,11%</td> </tr> <tr> <td>Total Jean-Pascal Chupin</td> <td>5.728.000</td> <td>626.400</td> <td>6.354.400</td> <td>99,96%</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td>2.400</td> <td>0</td> <td>2.400</td> <td>0,04%</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>5.730.400</td> <td>626.400</td> <td>6.356.800</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table> <p>⁽¹⁾ Société dont le capital est détenu à hauteur de (i) 99,96% par Jean-Pascal Chupin (directement et par l'intermédiaire de trois sociétés holding patrimoniales qu'il détient à 100%), et de (ii) 0,04% par Brigitte Chupin, Chloé Chupin, Antoine Chupin et Alexandre Chupin (chacun détenant respectivement 0,01% du capital).</p>				Actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence de catégorie « P »	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Floreasy ⁽¹⁾	5.720.800	626.400	6.347.200	99,85%	Jean-Pascal Chupin	7.200	0	7.200	0,11%	Total Jean-Pascal Chupin	5.728.000	626.400	6.354.400	99,96%	Autres	2.400	0	2.400	0,04%	Total	5.730.400	626.400	6.356.800	100%
Actionnaire	Nombre d'actions ordinaires	Nombre d'actions de préférence de catégorie « P »	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote																														
Floreasy ⁽¹⁾	5.720.800	626.400	6.347.200	99,85%																														
Jean-Pascal Chupin	7.200	0	7.200	0,11%																														
Total Jean-Pascal Chupin	5.728.000	626.400	6.354.400	99,96%																														
Autres	2.400	0	2.400	0,04%																														
Total	5.730.400	626.400	6.356.800	100%																														
2.2	<p>Informations financières sélectionnées (établies selon les normes comptables françaises) Comptes de résultat combinés</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>En milliers d'euros</th> <th>30/06/2022</th> <th>30/06/2022 pro forma</th> <th>30/06/2021</th> <th>30/06/2020</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>62 494</td> <td>57 511</td> <td>58 598</td> <td>43 792</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition</td> <td>4 101</td> <td>3 087</td> <td>1 801</td> <td>122</td> </tr> <tr> <td>Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition</td> <td>3 839</td> <td>2 824</td> <td>1 801</td> <td>122</td> </tr> </tbody> </table>				En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2022 pro forma	30/06/2021	30/06/2020	Chiffre d'affaires	62 494	57 511	58 598	43 792	Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition	4 101	3 087	1 801	122	Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition	3 839	2 824	1 801	122										
En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2022 pro forma	30/06/2021	30/06/2020																														
Chiffre d'affaires	62 494	57 511	58 598	43 792																														
Résultat d'exploitation avant dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition	4 101	3 087	1 801	122																														
Résultat d'exploitation après dotations aux dépréciations des écarts d'acquisition	3 839	2 824	1 801	122																														



FLORENTAISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Résultat net des entités intégrées	2 848	934	2 274	566
Résultat net d'ensemble combiné	2 865	951	2 528	592

Bilans combinés

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2022 pro forma	30/06/2021	30/06/2020
Actif immobilisé	31 640	63 515	23 862	17 528
Actif circulant	46 660	28 853	36 295	38 615
Total de l'actif	78 301	92 368	60 158	56 143
Capitaux propres combinés – Part du groupe	16 652	15 373	11 119	8 968
Intérêts minoritaires	265	138	458	9
Provisions	857	857	1 071	1 007
Dettes	60 527	76 000	47 510	46 159
Total du passif	78 301	92 368	60 158	56 143

Tableau de flux de trésorerie combinés

En milliers d'euros	30/06/2022	30/06/2022 pro forma	30/06/2021	30/06/2020
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 408	N/A	1 288	-1 680
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-7 948	N/A	-4 892	-2 428
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	6176	N/A	-2 219	10 687
Variation de trésorerie	730	N/A	-5 832	6 567
Trésorerie d'ouverture	2 741	N/A	8 573	2 006
Trésorerie de clôture	3 470	N/A	2 741	8 573

Perspectives d'avenir et objectifs

Au 31 décembre 2022, le chiffre d'affaires pro forma semestriel de la Société devrait s'établir à environ 16,7 millions d'euros et le chiffre d'affaires consolidé semestriel à environ 13,6 millions d'euros. Pour information, la Société connaît traditionnellement une saisonnalité importante liée aux activités d'ensemencement qui démarrent à compter du printemps, ce qui se traduit par un chiffre d'affaires au cours du premier semestre de l'exercice comptable significativement moins contributif par rapport au second semestre, représentant environ 20 % à 30% du chiffre d'affaires annuel. La Société envisage par ailleurs de réaliser un chiffre d'affaires pro forma de plus de 65 millions d'euros au titre de l'exercice en cours, qui sera clos au 30 juin 2023 soit une croissance de l'ordre de 13% par rapport à l'exercice précédent (57,5 millions d'euros). La croissance provient principalement de l'activité Terreux en France et de l'activité Terreux en Chine (Fulan 2 et Fulan 3), cette dernière étant intégrée sur douze mois à hauteur de 50% pour les besoins des informations pro forma. La contribution de l'activité Bivis en termes de croissance du chiffre d'affaires au 30 juin 2023 n'est pas significative compte tenu des machines en cours d'installation qui ne génèrent pas encore de revenus complémentaires. Au titre de l'exercice en cours qui sera clos au 30 juin 2023, le chiffre d'affaires consolidé devrait être supérieur à 60 millions d'euros. La Société vise notamment l'installation de 7 nouvelles machines Bivis au 30 juin 2023 (soit au total 14 machines installées). Au 30 juin 2027, la Société se fixe pour objectif de réaliser un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 120 millions d'euros. Cet objectif repose sur la croissance de l'activité Terreux en France et le déploiement de nouveaux sites en Chine selon le modèle Fulan 2 et Fulan 3 (4 nouveaux sites de production d'ici 2027 : 3 dans des nouvelles régions et 1 sur une implantation existante). Le parc locatif de Bivis devrait quant à lui atteindre 38 Bivis installées d'ici le 30 juin 2027. A cet horizon, la part du chiffre d'affaires consolidé lié à la vente de produits et de matières serait d'environ 80% et celle du chiffre d'affaires lié à la location de machines Bivis serait d'environ 20%. Au 30 juin 2027, la Société vise une marge de Résultat d'Exploitation d'environ 20% notamment sous l'effet de l'activité Terreux en Chine et de l'activité Bivis qui présentent les marges les plus importantes. Les hypothèses exposées ci-dessus concernant le développement de l'activité Bivis sont conditionnées à la réalisation de l'opération d'introduction en bourse permettant de lever des financements nécessaires.

Informations pro forma

L'information financière pro forma de Florentaise a été préparée aux fins d'illustrer l'effet que (i) la cession par Floreasy International Ltd à un partenaire industriel chinois de 50% du capital de la société Fulan 2, (ii) l'acquisition par Florentaise S.A. de la participation résiduelle de 50% de Floreasy International Ltd au capital de Fulan 2, (iii) l'acquisition par Florentaise S.A. de la participation de 99% de Floreasy International Ltd au capital de Floreasy India, (iv) l'acquisition par Florentaise S.A. du fonds de commerce de négoce de matières premières horticoles exploité par Floreasy International Ltd et (v) l'acquisition par Florentaise S.A. de la participation de 65,2% détenue par Floreasy S.A.S. au capital de Granofibre S.A.S., auraient pu avoir sur le bilan consolidé et le compte de résultat consolidé de l'exercice clos le 30 juin 2022 de la Société si les opérations avaient pris effet au 1^{er} juillet 2021 pour le compte de résultat combiné pro forma et au 30 juin 2022 pour le bilan combiné pro forma. L'information financière pro forma de Florentaise au titre de l'exercice clos le 30 juin 2022 est présentée ci-dessus.

Réserves sur les informations financières historiques

Néant.

2.3

Principaux risques propres à l'émetteur

Nature des risques	Degré de criticité du risque net
Risques liés au secteur d'activité du Groupe	
Risques liés aux marchés et à la concurrence (les marchés auxquels les produits du Groupe sont destinés se caractérisent par une vive concurrence et par une évolution rapide des offres proposées par les concurrents sur le marché grand public ou sur le marché professionnel des supports de culture)	Modéré



FLORENTEAISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Risques liés aux approvisionnements et à la survenance de situations de pénurie des matières nécessaires pour l'activité du Groupe (<i>une situation de pénurie d'une ou plusieurs matières premières nécessaires à la production de supports de culture pourrait générer un ralentissement temporaire de la production de certains supports de culture</i>)	Modéré
Risques liés à l'évolution défavorable des coûts d'approvisionnement en matières premières (<i>le coût d'approvisionnement des matières premières peut varier en fonction de différents facteurs et le contexte inflationniste pourrait contraindre le Groupe à augmenter ses prix</i>)	Modéré
Risques liés au développement à l'international (<i>les marchés à l'international représentent une part croissante du chiffre d'affaires du Groupe et son développement à l'international pourrait induire des risques inhérents au caractère international de ses activités et de ses implantations, tels qu'une évolution défavorable des conditions géopolitiques internationales ou des restrictions sur les flux de capitaux en provenance de l'étranger, notamment venant de Chine</i>)	Modéré
Risques liés aux activités et à la stratégie du Groupe	
Risques liés à la gestion de la croissance du Groupe (<i>dans le cadre de sa stratégie de développement, le Groupe va devoir recruter du personnel supplémentaire et développer ses capacités opérationnelles, ce qui pourrait fortement mobiliser ses ressources en interne</i>)	Modéré
Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis de ses principaux clients (<i>en raison de leur poids, certains clients peuvent disposer d'un levier de négociation important à l'égard du Groupe et la perte d'un client important pourrait entraîner une perte significative du chiffre d'affaires du Groupe</i>)	Modéré
Risques liés à la dépendance du Groupe vis-à-vis du fabricant de Bivis (<i>la rupture des relations commerciales entre le Groupe et Clextral ou la perte du droit d'exclusivité consenti par Clextral aurait un impact significatif sur les capacités de production de la Société et/ou sur son activité de mise en location de Bivis</i>)	Modéré
Risques liés à la mise en location des Bivis (<i>la mise en location des Bivis peut induire des risques inhérents à la livraison, à l'exploitation et aux performances des Bivis susceptibles d'entraîner une négociation sur les prix, la perte ou la rupture d'un contrat de location de Bivis</i>)	Modéré
Risques liés à l'exploitation des sites de production et la survenance d'incidents (<i>le Groupe peut faire face à des interruptions imprévues de production liées à des incidents d'exploitation ou encore des accidents industriels</i>)	Modéré
Risques financiers	
Risques de liquidité (<i>le Groupe pourrait ne pas être en mesure de faire face à des besoins de trésorerie en fonction de ses ressources disponibles à court terme du fait de l'augmentation de son endettement financier brut qui s'élève à 37,1 millions d'euros au 30 juin 2022 hors avances en compte courant reçues de la part de Floreasy S.A.S</i>)	Elevé
Risques environnementaux, réglementaires et sociaux du Groupe	
Risques liés à la saisonnalité et à la climato-dépendance (<i>des conditions climatiques significativement éloignées des normales saisonnières peuvent affecter défavorablement les activités du Groupe caractérisées par (i) une forte saisonnalité des ventes entre les deux semestres de chaque exercice comptable et (ii) une sensibilité aux aléas naturels</i>)	Modéré
Risques liés à la sécurité des employés et des intervenants sur les sites de production exploités par le Groupe (<i>la responsabilité civile ou pénale du Groupe pourrait être mise en œuvre à la suite d'accidents susceptibles d'occasionner un dommage corporel auprès d'employés ou d'intervenants</i>)	Modéré

Section 3 – INFORMATIONS CLES SUR LES VALEURS MOBILIERES

3.1 Principales caractéristiques des valeurs mobilières

Nature et catégorie des valeurs mobilières

L'offre porte sur des actions ordinaires de la Société ayant pour code ISIN FR001400GO75 et pour mnémorique ALFLO.

Devise d'émission, dénomination, valeur nominale, nombre et échéance des valeurs mobilières émises

Devise d'émission : Euro | Libellé pour les actions : Florentaise

L'offre de valeurs mobilières (ci-après l'« **Offre** ») porte sur un nombre de 2.522.523 actions ordinaires nouvelles à émettre par la Société dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires à souscrire en numéraire, y compris par compensation de créances, par voie d'offre au public, pouvant être porté, en cas d'exercice intégral de la Clause d'Extension (tel que ce terme est défini à la section 4.1 du résumé), à un nombre de 2.900.901 actions ordinaires nouvelles et, en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (tel que ce terme est défini à la section 4.1 du résumé), à un nombre maximum de 3.336.036 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** »).

Les Actions Nouvelles sont des actions ordinaires de la Société, toutes de même valeur nominale que les Actions Existantes de la Société égale à 0,10 €. Les Actions Nouvelles seront assimilables aux Actions Existantes à compter de la date de la première cotation des Actions Existantes et des Actions Nouvelles sur Euronext Growth® Paris. Elles porteront jouissance courante.

Droits attachés aux valeurs mobilières

Les Actions Nouvelles seront, dès leur création, soumises à toutes les stipulations des statuts de la Société. En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Nouvelles sont les suivants : (i) droit à dividendes et droit de participation aux bénéfices, (ii) droit de vote (étant précisé qu'un droit de vote double est attribué à toute action détenue au nominatif depuis au moins deux ans et qu'il sera tenu compte de la durée de détention des actions au nominatif antérieure à l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth® Paris), (iii) droit préférentiel de souscription, (iv) droit de participation à tout excédent en cas de liquidation.

Restrictions

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur en cas d'insolvabilité

A la date d'approbation du Prospectus, le capital de la Société s'élève à 635.680 €, divisé en 6.356.800 actions, réparties en 5.730.400 actions ordinaires et 626.400 actions de préférence de catégorie « P » (les « **ADP P** »), de 0,10 € de valeur nominale chacune, intégralement souscrites



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

et entièrement libérées, étant précisé que les ADP P seront automatiquement converties en actions ordinaires (selon un ratio de conversion de une pour une) à la date de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Growth® Paris.

Politique de dividende ou de distribution

Exercice clos	Date de l'assemblée générale ordinaire	Montant global du dividende distribué
30 juin 2022	31 décembre 2022	600.000 euros
30 juin 2021	30 décembre 2021	600.000 euros
30 juin 2020	22 décembre 2020	599.633 euros

A la date du Prospectus, la Société a pour objectif de poursuivre sa politique de distribution des dividendes sous réserve de la progression des résultats et de l'approbation par l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

3.2 Lieu et négociation des valeurs mobilières

Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth® Paris est demandée sont les Actions Existantes, intégralement souscrites et entièrement libérées, et les Actions Nouvelles dont le nombre maximal s'établit à 3.336.036 (se reporter à la section 3.1 du résumé ci-dessus).

A la date de l'inscription aux négociations, les actions de la Société seront toutes de même catégorie et de même valeur nominale.

Date de jouissance : Les Actions Nouvelles seront assimilables dès leur émission aux actions ordinaires existantes.

Code ISIN : FR001400GO75 - **Mnémonique** : ALFLO - **ICB Classification** : 55201015 – Fertilizers

Lieu de cotation : Euronext Growth® Paris – Compartiment « Offre au public ».

Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé (« SMNO ») n'a été formulée par la Société.

3.3 Garantie

L'émission ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce.

3.4 Les principaux risques spécifiques à l'Offre et à la cotation des actions de la Société sont les suivants :

Nature des risques	Degré de criticité du risque net
Risques liés à la première cotation des actions de la Société (<i>le Prix de l'Offre ne présage pas des performances du prix de marché des actions de la Société à la suite de leur cotation sur Euronext Growth® Paris et il n'est pas possible de garantir l'existence d'un marché liquide pour ses actions ni qu'un tel marché, s'il se développe, sera suffisamment liquide et perdurera</i>)	Elevé
Risques liés à une volatilité importante du cours de l'action (<i>le prix de marché des actions de la Société pourrait être affecté de manière significative par de nombreux facteurs ayant un impact sur la Société, ses concurrents, ou les conditions économiques générales et les secteurs que son activité adresse</i>)	Elevé
Risques liés au contrôle de la Société par Jean-Pascal Chupin (<i>Jean-Pascal Chupin conservera le contrôle de la Société à l'issue de l'Offre et, sauf exceptions prévues par la loi, sera en mesure de faire adopter seul toutes les résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire</i>)	Modéré

Section 4 - INFORMATIONS CLES SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIERES

4.1 Conditions et calendrier de l'Offre

Structure de l'Offre

Il est prévu que la diffusion des Actions Nouvelles soit réalisée dans le cadre d'une offre globale (l'« Offre »), comprenant :

- une offre au public en France réalisée sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre à Prix Ouvert » ou « OPO ») ;
- un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global ») comportant :
 - o un placement en France ; et
 - o un placement privé international dans certains pays (à l'exception notamment des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon).

Un minimum de 10% du nombre d'Actions Nouvelles (avant exercice éventuel de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation, telles que définies ci-après) sera offert dans le cadre de l'OPO. Les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés : (i) fraction d'ordre A1 (de 10 actions jusqu'à 200 actions incluses) et (ii) fraction d'ordre A2 (au-delà de 200 actions). L'avis de résultat de l'OPO qui sera publié par Euronext indiquera les réductions éventuelles appliquées aux ordres, étant précisé que les fractions d'ordre A1 bénéficieront d'un traitement prioritaire par rapport aux fractions d'ordre A2 dans le cas où tous les ordres A ne pourraient pas être entièrement satisfaits. Il est par ailleurs précisé que chaque ordre doit porter sur un nombre minimum de 10 actions.

En cas d'insuffisance de la demande, l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre pourrait être limitée aux souscriptions reçues dès lors que celles-ci atteindraient 75% du montant de l'émission initialement prévue. Néanmoins, si le montant des ordres de souscription n'atteignait pas un minimum de 75% de l'augmentation de capital envisagée dans le cadre de l'Offre, soit un montant d'émission de 17,9 millions d'euros (correspondant à l'émission de 1.891.892 Actions Nouvelles) sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative (tel que ce terme est défini ci-dessous), l'Offre serait annulée et les ordres de souscription reçus dans le cadre de l'Offre seraient caducs.

En fonction de l'importance de la demande et après consultation avec les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés, la Société pourra augmenter le nombre initial d'Actions Nouvelles de 15% (la « Clause d'Extension »).

La Société consentira à Gilbert Dupont agissant en qualité d'agent de la stabilisation, au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés (l'« Agent Stabilisateur »), une option permettant la souscription, au Prix de l'Offre, d'un nombre maximum de 435.135 Actions Nouvelles (l'« Option de Surallocation »). Cette Option de Surallocation pourra être exercée par l'Agent Stabilisateur en une seule fois à tout moment, en tout ou partie, pendant une période de 30 jours calendaires à compter du début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris, soit, selon le calendrier indicatif, à compter du 12 avril 2023 jusqu'au 11 mai 2023 (inclus). Le prix des actions offertes dans le cadre de l'OPO sera égal au prix des actions offertes dans le cadre du Placement Global (le « Prix de l'Offre »). Le Prix de l'Offre pourrait se situer dans une fourchette comprise entre 9,44 euros et 12,76 euros par action, fourchette arrêtée par le



FLORENTEAISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Conseil d'administration de la Société le 20 mars 2023 (la « Fourchette Indicative »). Cette information est donnée à titre purement indicatif et ne préjuge en aucun cas du Prix de l'Offre qui pourra être fixé en dehors de cette Fourchette Indicative.

En cas de modification de la borne supérieure de la fourchette indicative de prix susvisée ou de fixation du prix au-dessus de 12,76 euros par action, les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert pourront être révoqués pendant au moins trois jours de bourse.

Il est prévu que le Prix de l'Offre soit fixé par le Conseil d'administration le 5 avril 2023 selon le calendrier indicatif. Il résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs dans le cadre du Placement Global, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels.

Produit brut, dépenses estimées et produit net de l'Offre

Sur la base d'un Prix d'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative, soit 11,10 euros :

	Emission à hauteur de 75%*	Emission à hauteur de 100%	Après exercice intégral de la Clause d'Extension	Après exercice intégral de la Clause d'Extension et de l'Option de Surallocation
Produit brut	17,9 M €	28,0 M €	32,2 M €	37,0 M €
Produit brut hors compensation de créances**	5,9 M €	16,0 M €	20,2 M €	25,0 M €
Dépenses estimées	1,2 M €	1,8 M €	1,9 M €	2,1 M €
Produit net	16,7 M €	26,2 M €	30,3 M €	34,9 M €
Produit net hors compensation de créances**	4,7 M €	14,2 M €	18,3 M €	22,9 M €

*En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative, soit 9,44 euros. Aucun frais ne sera supporté par l'investisseur.

** 12 M € de compensation de créances.

Calendrier indicatif de l'opération

21 mars 2023	Approbation du Prospectus par l'AMF
22 mars 2023	Diffusion du communiqué de presse annonçant l'ouverture de l'Offre et la mise à disposition du Prospectus Publication par Euronext de l'avis d'ouverture de l'OPO Ouverture de l'OPO et du Placement Global
4 avril 2023	Clôture de l'OPO à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet
5 avril 2023	Clôture du Placement Global à 12 heures (heure de Paris) Fixation du Prix de l'Offre et exercice éventuel de la Clause d'Extension Publication par Euronext de l'avis de résultat de l'Offre Diffusion du communiqué de presse indiquant le Prix de l'Offre, le nombre définitif d'Actions Nouvelles et le résultat de l'Offre Signature du Contrat de Placement
11 avril 2023	Règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global
12 avril 2023	Début des négociations des actions de la Société sur Euronext Growth® Paris sur une ligne de cotation intitulée Florentaise Début de la période de stabilisation éventuelle
11 mai 2023	Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation Date limite de la fin de la période de stabilisation éventuelle

Modalités de souscription

L'émission dans le cadre de l'Offre est réalisée sans droit préférentiel de souscription.

Les personnes désireuses de participer à l'OPO devront déposer leurs ordres auprès d'un intermédiaire financier habilité en France, au plus tard le 4 avril 2023 à 17 heures (heure de Paris) pour les souscriptions aux guichets et à 20 heures (heure de Paris) pour les souscriptions par Internet, si cette possibilité leur est donnée par leur intermédiaire financier. Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés au plus tard le 5 avril 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée.

Révocation des ordres

Les ordres de souscription passés par les investisseurs seront révocables : (i) les ordres reçus des particuliers par Internet dans le cadre de l'OPO seront révocables, par Internet, jusqu'à la clôture de l'OPO (les particuliers doivent se rapprocher de leur intermédiaire financier afin de vérifier, d'une part, les modalités de révocation des ordres passés par Internet et, d'autre part, si les ordres transmis par d'autres canaux sont révocables et dans quelles conditions ; (ii) les ordres émis dans le cadre du Placement Global pourront être révoqués auprès des Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ayant reçu cet ordre et ce jusqu'au 5 avril 2023 à 12 heures (heure de Paris), sauf clôture anticipée ou prorogation.

Intentions de souscription

Principaux actionnaires de la Société, membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance

La Société a reçu un engagement de souscription par voie de compensation de créances de la part de Floreasy, holding de contrôle de la Société et contrôlée par Jean-Pascal Chupin, à hauteur de 12 millions d'euros.

Investisseurs tiers

Néant.

Engagement d'abstention de la Société

180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, sous réserve de certaines exceptions usuelles.



FLORENTEAISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Engagements de conservation

Floreasy (holding de contrôle de la Société et contrôlée par Jean-Pascal Chupin) a conclu un engagement de conservation portant sur l'intégralité des actions qu'elle détient à la date du Prospectus et qu'elle détiendra à la date de règlement-livraison de l'Offre en raison de sa souscription à l'Offre par voie de compensation de créances, pendant une période de 360 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre.

Détails de l'admission sur Euronext Growth® Paris : à compter du 12 avril 2023, les actions de la Société seront négociées sur une ligne de cotation intitulée Florentaise.

Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés :

- Gilbert Dupont (Groupe Société Générale) : 50 rue d'Anjou, 75008 Paris
- Portzamparc (Groupe BNP Paribas) : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris

Incidence de l'Offre sur les capitaux propres et la participation dans le capital de la Société

L'incidence de l'Offre sur les capitaux propres et la participation dans le capital de la Société d'un actionnaire qui détiendrait à la date du Prospectus 1% du capital social de la Société et ne souscrivant pas à celle-ci, sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société à la date du Prospectus et d'un Prix d'Offre égal au point médian de la Fourchette Indicative, serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres au 30/06/2022 (en euros par action)	Participation de l'actionnaire (en %)
Avant émission des Actions Nouvelles	2,42	1
Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 75%*	3,88	0,77
Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%	4,69	0,72
Après exercice intégral de la Clause d'Extension	4,93	0,69
Après exercice intégral de l'Option de Surallocation	5,18	0,66

*En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative, soit 9,44 euros.

Incidence de l'Offre sur la répartition du capital et des droits de vote de la Société

Actionnaire	Avant émission des Actions Nouvelles				Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 75%*			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Floreasy	6.347.200	99,85%	6.347.200	99,85%	7.618.386	92,36%	13.965.586	95,62%
Jean-Pascal Chupin	7.200	0,11%	7.200	0,11%	7.200	0,09%	14.400	0,10%
Total Jean-Pascal Chupin	6.354.400	99,96%	6.354.400	99,96%	7.625.586	92,45%	13.979.986	95,72%
Autres	2.400	0,04%	2.400	0,04%	2.400	0,03%	4.800	0,03%
Public					620.706	7,52%	620.706	4,25%
Total	6.356.800	100%	6.356.800	100%	8.248.692	100%	14.605.492	100%

*En cas de limitation de l'Offre à 75%, les montants sont calculés sur la base de la borne inférieure de la Fourchette Indicative, soit 9,44 euros.

Actionnaire	Après émission des Actions Nouvelles à hauteur de 100%				Après exercice intégral de la Clause d'Extension			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Floreasy	7.428.281	83,66%	13.775.481	90,41%	7.428.281	80,24%	13.775.481	88,22%
Jean-Pascal Chupin	7.200	0,08%	14.400	0,09%	7.200	0,08%	14.400	0,09%
Total Jean-Pascal Chupin	7.435.481	83,74%	13.789.881	90,51%	7.435.481	80,32%	13.789.881	88,31%
Autres	2.400	0,03%	4.800	0,03%	2.400	0,03%	4.800	0,03%
Public	1.441.442	16,23%	1.441.442	9,46%	1.819.820	19,66%	1.819.820	11,65%
Total	8.879.323	100%	15.236.123	100%	9.257.701	100%	15.614.501	100%

Actionnaire	Après exercice intégral de l'Option de Surallocation			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Floreasy	7.428.281	76,64%	13.340.346	85,44%
Jean-Pascal Chupin	7.200	0,07%	14.400	0,09%
Total Jean-Pascal Chupin	7.435.481	76,71%	13.354.746	85,53%
Autres	2.400	0,02%	4.800	0,03%
Public	2.254.955	23,26%	2.254.955	14,44%
Total	9.692.836	100%	15.614.501	100%

4.2 Raisons d'établissement de ce prospectus

L'Offre et l'inscription des actions de la Société aux négociations sur Euronext Growth® Paris ont pour objectif de permettre au Groupe de financer le développement de ses projets en cours, de financer son besoin en fonds de roulement et de soutenir sa stratégie de croissance.



FLORENTEISE

Pionnier des terreaux bas carbone

Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

Le produit net estimé de l'Offre s'élève à environ 26,2 millions d'euros sur la base d'un prix médian de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre soit 11,10 euros dont :

- 12 millions d'euros seront souscrits par Floreasy par voie de compensation de créances certaines, liquides et exigibles détenues par Floreasy à l'égard de la Société résultant de crédit vendeurs consentis par Floreasy International Ltd au bénéfice de Florentaise dans le cadre des opérations de réorganisation de l'Activité Terreaux réalisées le 31 décembre 2022 (et notamment de l'acquisition par la Société de 50% de Fulan 2 auprès de Floreasy International Ltd) pour un montant total de 15 035 milliers d'euros, étant précisé que ce montant porte intérêt à taux maximum fiscalement déductible en France et a été transféré de Floreasy International Ltd à Floreasy par voie de cession de créances préalablement à la date d'approbation du Prospectus ;
- un solde à souscrire en espèces à hauteur de 14,2 millions d'euros sur la base d'un prix médian de la Fourchette Indicative qui sera affecté comme suit :
 - environ 32%, seront dédiés au financement du déploiement de nouvelles machines Bivis, dont 20% seront financés sur fonds propres et le solde par recours au crédit-bail ;
 - environ 25% seront dédiés aux dépenses d'investissement sur l'activité Terreaux principalement en France de façon à augmenter les capacités de production pour fournir les marchés européens et chinois, et dans une moindre mesure en Chine pour contribuer à l'installation des nouveaux sites à déployer ;
 - environ 23% seront dédiés au remboursement d'une dette de comptes courants d'actionnaires envers Floreasy S.A.S ;
 - environ 20% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel (en complément du renouvellement de ses lignes de crédit court terme) et à son augmentation liée à la croissance attendue de l'activité ;

Dans le cas où l'Offre ne serait souscrite qu'à hauteur de 75%, sur la base du prix égal à la borne inférieure de la Fourchette Indicative du Prix de l'Offre soit 9,44 euros, les fonds levés (hors compensation de créances) seraient alloués à hauteur de 70% au remboursement d'une dette de comptes courants d'actionnaires envers Floreasy S.A.S. et 30% seront dédiés au financement du besoin en fonds de roulement actuel (en complément du renouvellement de ses lignes de crédit court terme). Les autres axes stratégiques liés aux investissements seraient financés par un recours à l'endettement et une nouvelle levée de fonds pour compléter son besoin de financement et atteindre ses objectifs, après avoir démontré la pertinence de son modèle économique.

Déclaration sur le fonds de roulement :

La Société ne dispose pas, à la date du présent Prospectus, et avant la réalisation de l'augmentation de capital objet du Prospectus, d'un niveau de fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois suivant la date d'approbation du Prospectus. La trésorerie disponible de la Société à la date du présent Prospectus permettra à la Société de poursuivre ses activités jusqu'en juin 2023, et le montant complémentaire nécessaire à la poursuite des activités de la Société au cours des douze mois suivant la date d'approbation du Prospectus est estimé à 4,7 M€, après prise en compte :

- du soutien financier de sa maison-mère Floreasy S.A.S qui s'est engagée (i) à ne pas solliciter le remboursement de la créance de compte courant qu'elle détient sur le Groupe jusqu'au 30 juin 2024, à l'exception d'un montant de 3,3 millions d'euros pour permettre à Floreasy International Ltd de s'acquitter de la taxation née à Hong-Kong à l'occasion de la filialisation de l'Activité Terreaux du groupe Floreasy au sein de Florentaise S.A., et (ii) à apporter à Florentaise S.A. une avance en compte courant supplémentaire de 0,7 millions d'euros à compter de décembre 2023 ;
- du renouvellement des lignes de crédit court-terme obtenues de ses partenaires bancaires pour un montant cumulé maximal de 6,5 millions d'euros afin de financer la saisonnalité de ses activités étant précisé que ces lignes de crédit court-terme n'ont pas été tirées à la date du Prospectus et feront l'objet de demande de renouvellement fin 2023 pour la période courant de l'automne 2024 au printemps 2025 ;
- de l'augmentation de l'utilisation de ses contrats d'affacturage à hauteur d'environ 0,9 million d'euros (étant précisé que ces contrats ne sont pas plafonnés) ;
- de nouveaux crédits moyen-terme amortissables sécurisés auprès des partenaires bancaires de Florentaise S.A. pour financer les investissements de la société à hauteur de 4,1 millions d'euros, dont 0,8 millions d'euros ont été encaissés à la date du Prospectus ;
- d'une diminution de son besoin en fonds de roulement par une diminution du niveau de ses stocks.

La préparation de l'introduction en bourse (dont le produit net, hors souscription par compensation de créances, qui représenterait 14,2 millions d'euros pour une souscription à l'augmentation de capital de 100% et un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative du Prix de l'offre, soit 11,10 euros, et 4,7 millions d'euros en cas de limitation de l'Offre à 75% sur la base d'un Prix de l'Offre égal à la borne inférieure de la fourchette indicative du Prix de l'Offre, soit 9,44 euros) constitue la solution privilégiée par la Société pour obtenir les financements nécessaires pour faire face à son besoin estimé de trésorerie et à son développement au regard de sa situation de trésorerie. Après réalisation de l'introduction en bourse, et notamment de la souscription aux nouvelles actions par Floreasy par compensation des créances à hauteur de 12 millions d'euros, le solde de la dette du groupe Florentaise envers Floreasy S.A.S s'élèvera à 8,7 millions d'euros. Le montant de 3,3 millions d'euros seront immédiatement remboursés avec les fonds levés.

La Société considère que son fonds de roulement net sera suffisant en cas de réalisation partielle à hauteur de 75% ou de réalisation totale de l'introduction en bourse, pour faire face à ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date d'approbation du Prospectus. Dans l'hypothèse où les conditions de marché ne permettraient pas de réaliser l'opération d'introduction en bourse envisagée, la Société entend ralentir l'exécution de son plan de développement et poursuivre sa recherche de financements bancaires en France et en Chine.

Contrat de placement

L'Offre fera l'objet d'un contrat de placement qui sera conclu entre les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et la Société, portant sur l'intégralité des Actions Nouvelles. Ce contrat ne constitue pas une garantie de bonne fin au sens de l'article L. 225-145 du Code de commerce. En cas de non-signature ou de résiliation du contrat de placement, les ordres de souscription et l'Offre seraient rétroactivement annulés.

Prise ferme

Néant.

Principaux conflits d'intérêts liés à l'Offre

Les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre Associés et/ou certains de leurs affiliés ont rendu et/ou pourront rendre dans le futur, divers services bancaires, financiers, d'investissements, commerciaux et autres à la Société, ses affiliés ou actionnaires ou à ses mandataires sociaux, dans le cadre desquels ils ont reçu ou pourront recevoir une rémunération.



Communication à caractère promotionnel.

Ce communiqué ne doit pas être publié, distribué ou diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon ou en Australie.

	Floeasy, holding de contrôle de la Société contrôlée par Jean-Pascal Chupin (Président Directeur Général de la Société), a vocation à souscrire à l'augmentation de capital dans le cadre de l'Offre, par voie de compensation de créances, à hauteur de 12 millions d'euros. Disparités de prix Néant.
4.3	Offreurs de valeurs mobilières (différents de l'émetteur) Néant.